

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irenée Charest, sous la présidence du maire M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS:           MESDAMES :           GÉRALDINE CHRÉTIEN, CHARLINE CHABOT, EDES BERGER ET GILBERTE POTVIN

EST ABSENT :           MONSIEUR :           ROGER DURETTE  
                                  MADAME :           DENISE DESMARAIS

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE-GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

**50-03-2021 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté :

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 8 et 23 février 2021
4. Adoption des factures
5. Dépôt de la correspondance
6. Dons
7. Adoption du règlement d'emprunt 2021-01 concernant les travaux de réfection du Rang 5 Nord
8. Entente intermunicipale avec Lac-au-Saumon relative aux travaux dans le Rang des Pionniers et le Rang 5 Nord et autorisation au maire pour la signature
9. Liste des matricules en défaut de paiement d'impôt foncier
10. Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanismes
11. Adhésion à une démarche régionale visant à faciliter l'application du règlement harmonisé concernant les animaux
12. Vente du tracteur Ford 1994
13. Confirmation à la MRC d'une participation financière au Fonds Régions et ruralité (FRR) ainsi que la nomination des représentants auprès du Comité de développement
14. Mandat à Gestion Notariale pour la reprise du terrain 4-6 au Lac Indien
15. Affaires nouvelles
16. Levée de l'assemblée

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**51-03-2021 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 8 février 2021.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**52-03-2021 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 23 février 2021.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**53-03-2021 : ADOPTION DES FACTURES**

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

<b>FACTURES MUNICIPALITÉ</b>		
<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>\$ taxes incluses</b>
9385-3117 Qc inc (Matières résiduelles)	Collectes mensuelles	1 806.45 \$
André Roy Électrique	Lumière garage	40.91 \$
Cain Lamarre	Honoraires pour infraction	68.99 \$
Centre du Camion JL	Gratte du Western et adaptateur Western	82.24 \$
Coop Purdel	1 roue du tracteur	1 649.29 \$
Éditions juridiques FD	Mise à jour Code municipal	81.59 \$
Ferme Therval	Location tracteur février 2021	2 874.38 \$
Fonds d'information	Mutation janvier 2021	15.00 \$
Garage Coop	Camionnette	88.92 \$
Gestion Notariale	Acquisition 2 terrains en ventes pour taxes	1 041.09 \$
Librairie d'Amqui	Papier et enveloppes pour livre	58.34 \$
Lynda St-Onge	Entretiens du 12 et 28 février 2021	95.40 \$
MRC Matapédia	Quote-part incendie, inspecteur, matières résiduelles	25 033.52 \$
Ok Pneus	Pose pneu sur 1 roue de tracteur	34.97 \$
Petite Caisse	Timbre, écrou, adaptateur tuyau toilette	30.50 \$
Pétroles BSL	Diésel	2 587.69 \$
Pièces d'autos DR	Chaine vise-grip, pièces	68.06 \$
Remises provinciales et fédérales	févr-21	5 662.29 \$
SAAQ	Immatriculations 2021-2022	3 456.96 \$
Services Kopilab	Copies mensuelles	60.65 \$
Visa	Envois livres, lettre recommandée stationnement sur la voie publique, sceau Vileda, frais annuels, lettre recommandée pour Lac Indien, timbres conseillers	142.48 \$
<b>TOTAL</b>		<b>44 979.72 \$</b>

Je soussigne, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En fois, je donne le présent certificat.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**54-03-2021 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**55-03-2021 : DONS**

Aucun.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**56-03-2021: ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-01 CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 5 NORD**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'adopter le règlement d'emprunt numéro 2021-01 pour l'exécution des travaux de réfection du Rang 5 Nord décrétant un emprunt de 1 080 080\$.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**57-03-2021: ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LAC-AU-SAUMON RELATIVE AUX TRAVAUX DANS LE RANG DES PIONNIERS ET LE RANG 5 NORD**

CONSIDÉRANT que des travaux seront effectués dans le Rang des Pionniers et le Rang 5 Nord;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre regroupé pourrait créer des économies et prévenir d'éventuel conflit entre 2 entrepreneurs différents;

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu à l'unanimité de signer l'entente intermunicipale.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**58-03-2021: LISTE DES MATRICULES EN DÉFAUT DE PAIEMENT D'IMPÔT FONCIER**

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'approuver la liste préparée par la directrice générale et soumise au conseil en regard des personnes endettées envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal, et que la directrice générale soit autorisée à soustraire de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté avant le 17 mars 2021 la totalité des sommes dues sous forme de monnaie courante et paiement bancaire.

Il est également résolu, d'autoriser la directrice générale, à transmettre la liste à la Commission Scolaire.

Il est également résolu, d'autoriser la directrice générale, conformément à l'article 1023 du code municipal, à transmettre au plus tard le 19 mars 2021 au bureau de la municipalité régionale de comté l'état des immeubles sélectionnés par le conseil et qui devront être vendus pour le non-paiement des impôts fonciers et/ou scolaires, intérêts encourus inclus.

Il est résolu d'envoyer un avis par lettre recommandée aux personnes qui doivent des impôts fonciers et intérêts courus pour l'année 2020.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**59-03-2021: NOMINATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU que la municipalité d'Alberville a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

ATTENDU que la municipalité d'Alberville et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

ATTENDU qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot appuyé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de nommer Karine-Julie Guénard, Mélissa Caron et Sébastien Gagné comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**60-03-2021: ADHÉSION À UNE DÉMARCHE RÉGIONALE VISANT À FACILITER L'APPLICATION DU RÈGLEMENT HARMONISÉ CONCERNANT LES ANIMAUX**

CONSIDÉRANT que le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

CONSIDÉRANT que cette loi permet au gouvernement d'établir, par règlement, des normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs ;

CONSIDÉRANT les nombreuses responsabilités des municipalités locales dans l'application des dispositions de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et du règlement qui en découle ;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Albertville ne dispose ni des ressources humaines, techniques, financières et matérielles pour appliquer adéquatement les dispositions de ladite loi et du règlement qui en découle ;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la réglementation sur les animaux dans une perspective d'optimisation des ressources ;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia pourrait encadrer les premières étapes d'une démarche régionale, mais qu'elle ne dispose ni du temps ni des ressources nécessaires pour porter l'ensemble de la démarche.

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin appuyé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville :

1. Signifie à la MRC de La Matapédia son accord quant à la réalisation d'une démarche visant à identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et de la réglementation qui en découle ;
2. Autorise la MRC de La Matapédia à effectuer la recherche de financement nécessaire à la réalisation de cette démarche (chargé de projet, consultant, entreprise privée) ;
3. S'engage à collaborer avec la MRC de La Matapédia et toute autre personne nommée pour réaliser ledit mandat.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**61-03-2021: VENTE DU TRACTEUR FORD 1994**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à mettre en vente le tracteur Ford 1994 pour une somme minimale de 45 000\$ + taxes et d'afficher sur les réseaux sociaux de vente et de publier dans les revues La Terre de chez nous et Publiquip

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**62-03-2021: CONFIRMATION À LA MRC D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FRR**

CONSIDÉRANT que le 9 mars 2016, la MRC entérinait la nouvelle politique de projets structurants;

CONSIDÉRANT que l'entente devrait favoriser à long terme le développement durable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à verser une aide financière équivalente à celle de la Municipalité jusqu'à un maximum de 5553.79\$ pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à accompagner la Municipalité et le Comité dans la réalisation de la présente entente;

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que :

1. La Municipalité d'Alberville confirme une participation financière de 5553.79\$ pour l'année 2021 afin de permettre la réalisation de projet qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et Ruralité de la MRC de la Matapédia.
2. La Municipalité délègue Mme Géraldine Chrétien et Mme Denise Desmarais comme représentantes de la Municipalité sur le conseil d'administration du Comité de développement d'Alberville.
3. La Municipalité mandate le Comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la Municipalité et le Comité de développement.
4. La Municipalité autorise M. Martin Landry, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le Comité de développement.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**63-03-2021: MANDAT À GESTION NOTARIALE POUR LA REPRISE DU TERRAIN 4-6 AU LAC INDIEN**

CONSIDÉRANT que la propriétaire a signée l'acte notarial le 14 décembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'elle devait débiter la construction d'une habitation dans les 48 mois suivant la signature;

CONSIDÉRANT qu'un délai supplémentaire a été demandé le 7 septembre 2019 et que le conseil municipal a été accepté la demande;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour aucune construction n'est débutée et aucune demande de permis n'a été effectuée;

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de mandater Gestion Notariale pour produire la documentation pour l'acte de rétrocession en notre faveur, tel que le stipule le contrat et autorise, M. Martin Landry, maire, à signer les documents.

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**64-03-2021: AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune

Accepté \_\_\_\_\_ Maire

**65-03-2021: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Chaline Chabot et résolu unanimement de lever la séance à 20h38.

\_\_\_\_\_  
Martin Landry  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mélicca Hébert  
Directrice-générale/secrétaire-  
trésorière